



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Personne de contact :

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02
laure.heger@conthey.ch

Réponse à la question relative à la motion du groupe PDC / le Centre en vue de l'élaboration d'un Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables

1. Préambule

Le pouvoir exécutif a été interpellé en date du 11 octobre 2023 par le groupe du Centre, via le conseiller général M. Stéphane Marquis, afin de savoir où en était l'élaboration d'un règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.

Votre préoccupation quant à la gestion efficace de l'énergie est partagée par notre commune, et nous souhaitons vous informer des avancées et des actions que nous avons entreprises à ce sujet.

La Commune de Conthey tient tout d'abord à exprimer sa reconnaissance pour votre engagement constant en faveur de la promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie au sein de notre communauté. La motion que vous avez déposée en décembre 2019 a été un élément moteur dans l'évolution de notre politique énergétique communale.

Comme vous l'avez rappelé, depuis le dépôt de votre motion, nous avons franchi quelques étapes importantes. Le Conseil général a accepté votre proposition en septembre 2020, démontrant un consensus clair en faveur de ces mesures. Le Conseil municipal a également confirmé son soutien à cette initiative en septembre 2021, en établissant les critères fondamentaux pour notre politique énergétique locale, garantissant ainsi sa cohérence avec les directives régionales et nationales.

Nous avons effectivement entrepris les démarches nécessaires pour l'élaboration du Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. La réalisation de ce règlement est complexe, notamment en raison des critères de cohérence avec le Plan Directeur des Énergies de la commune et des contraintes budgétaires. Pour répondre à cette exigence, nous avons inclus au budget 2023 une allocation de CHF 30'000.— pour engager un délégué à l'énergie, afin de garantir une mise en œuvre efficace, ceci au vu des synergies avec Vétroz et Ardon qui ont permis cet engagement commun. Le délégué a débuté début septembre. Dans ce contexte, difficilement réaliste de lui faire établir un règlement pour fin 2023.

Nous sommes ravis de vous informer que les Services techniques de la Commune de Conthey ont confirmé que le Plan Directeur des énergies est achevé, et que la rédaction du Règlement communal est en cours. Le processus

CHANCELLERIE

Route de Savoie 54
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch
www.conthey.ch



avance conformément à notre calendrier prévu, coïncident avec la prise de fonction du délégué à l'énergie, à savoir dès septembre 2023.

Concernant votre question sur la soumission du Règlement communal au Conseil général, nous tenons à vous rassurer. Nous nous efforçons de finaliser ce règlement dans les meilleurs délais. Nous prévoyons qu'il sera prêt pour être présenté au Conseil général au cours de l'année 2024. De cette manière, la Commune de Conthey sera en mesure de mettre en place des mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables via le budget 2024, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024. Budget 2024, dont les montants à disposition s'élèvent à CHF 20'000.— tout en continuant à solliciter d'autres subventions Fédérales et Cantonales.

Par ailleurs, plusieurs actions communales ont été déjà citées dans la réponse au postulat du groupe PDC / le Centre, du 06 septembre 2022 concernant Conthey « Citée d'Énergie », ces actions ont été mises en place pour aborder en ce sens la labélisation mais aussi la promotion des énergies renouvelables :

- Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- Soutien pour l'achat de vélos électriques.
- Assainissement de l'éclairage public.
- Vaisselle réutilisable obligatoire lors de manifestations (projet en cours avec la volonté d'une mise en application dès janvier 2024).

Le Conseil municipal et le service concerné remercie le Conseil général pour l'intérêt porté à la thématique au combien importante qu'est l'énergie. Nous sommes sur la bonne voie pour mettre en place une politique énergétique responsable et durable pour l'avenir de notre commune.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 12 octobre 2023

Christophe Germanier
Président



Laure Heger
Secrétaire municipale

